

République de Guinée

-----  
Travail – Justice – Solidarité

LOI

L/2021/N<sup>o</sup>.0.0.5.....7AN

AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE CREDIT ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE EXIM DE L'INDE DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DE DEUX HOPITAUX REGIONAUX A KANKAN ET A N'ZEREKORE, POUR UN MONTANT DE VINGT MILLIONS CINQ CENT SIX MILLE DOLLARS (20.506.000 USD) SIGNE LE 29 SEPTEMBRE 2020.

L'Assemblée nationale,

Vu la Constitution en ses articles 80 et 148 ;

Après en avoir délibéré, lors de sa plénière du jeudi 25 février 2021, a adopté la loi d'autorisation de ratification dont la teneur suit :

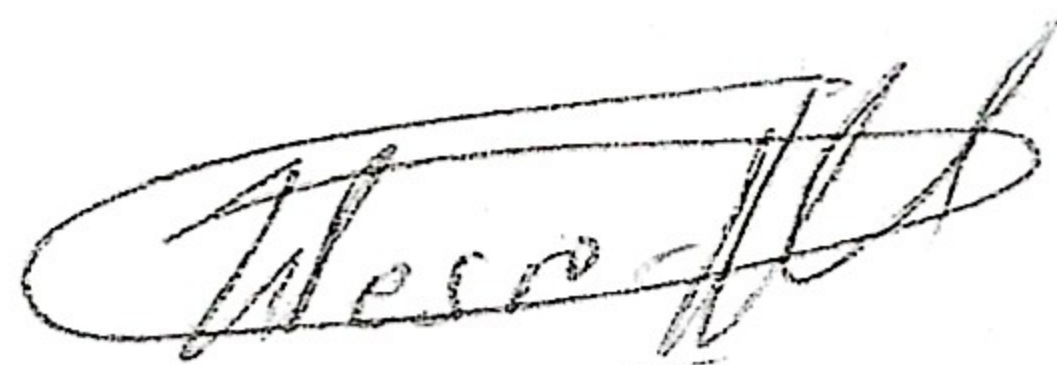
**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée la ratification de l'Accord de crédit entre le Gouvernement de la République de Guinée et la Banque EXIM de l'Inde dans le cadre du financement du projet de construction et d'équipement de deux Hôpitaux Régionaux à Kankan et à N'Zérékoré, pour un montant de vingt millions cinq cent six mille dollars (20.506.000 USD), signé le 29 septembre 2020.

**Article 2** : La présente loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée.

Conakry, le.....25 FEB 2021.....

Pour la Plénière

Le Secrétaire de séance  
4<sup>ème</sup> Secrétaire parlementaire



Honorable Nestor KAGBADOUNO

Le Président de séance  
2<sup>ème</sup> Vice-président



Honorable Dr. Fodé SOUMAH